

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 412-2021

Avis de promulgation relative au règlement :

**RÈGLEMENT # 412-2021 VISANT A MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006
AFIN DE MODIFIER LES LARGEURS MINIMALE ET MAXIMALE DES BATIMENTS
DANS LA ZONE 118.2; L'IMPLANTATION EN ZONE 215; LES USAGES DANS LES
ZONES 209.2 ET 215 ET LES DISPOSITIONS GENERALES SUR LES MARGES
LATERALES DES BATIMENTS PRINCIPAUX**

Le conseil municipal a adopté le règlement # 412-2021 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2021.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce quatorzième jour de juin 2021.



Edith Létourneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière